

Heute - heute

S. LL42

Toutes communes

annexée au procès-verbal de l'élection

(dans l'ordre du tableau)

[illegible]

Le maire
(ou son remplaçant),

*Le conseiller municipal
le plus âgé,*

Les assesseurs,

Le secrétaire.

¹ Préciser : maire ou adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint).